

COMPETITIONS TERRITORIALES ALPES

SAISON 2015-2016

Suite à la réunion des clubs, compte tenu de vos observations et suggestions mais aussi des contraintes particulières, nous vous présentons les règlements spécifiques gérant nos compétitions territoriales pour la prochaine saison, dans le respect des « Statuts & Règlements généraux » et « avis hebdomadaires » de la F.F.R., qui sont prioritaires en cas de contestation ou absence de précisions.

GENERALITES :

Calcul des points « terrain » : il se fera selon la formule suivante :

- **De l'Honneur à la 4^{ème} Série :**
 - Match gagné : 4 points – Match nul : 2 points – Défaite : 0 point –
 - Bonus offensif : 1 point pour résultat avec un écart à partir de 3 essais de plus que son adversaire
 - Bonus défensif : 1 point pour une défaite avec un écart de 7 Pts maxi.
 - Les points bonus peuvent être cumulés.

En cas d'effectif incomplet, l'équipe non responsable marquera 5 points « terrain » et l'équipe fautive 0 point « terrain »

Rappel : un cumul de 2 matches à effectif incomplet pour une même équipe entraînera pour celle-ci un forfait à l'issue du 2^e match(cf art : 452-2)

En cas de forfait (ou d'effectif insuffisant), l'équipe non responsable marquera 5 points « terrain » et 25 points de marque, et l'équipe responsable se verra infliger un malus de 2 points « terrain » et 25 points de marque (avis hebdomadaires n° 990)

En cas de forfait général de l'une des équipes obligatoires il sera fait application des règlements généraux

Les Réserves : les équipes « Réserves » suivront le même calendrier que les équipes 1ères et les matches de « barrages » et « demi-finales » pourront se jouer en lever de rideau des matches de ½ finale (Aller et Retour) des équipes premières

Montées et descentes : Au terme de la saison 2015/2016 et *sous condition de répondre aux obligations annoncées en début de saison* :

Les descentes en catégories inférieures sont tributaires de celles de 3^e Division fédérale

- **En Honneur** : Une montée directe en 3^{ème} Division Fédérale (Champion des Alpes).
- **En Promotion d'Honneur** : Les Finalistes des Boucliers des Alpes accèdent en Honneur.
- **En Première Série** : Les Finalistes des Boucliers des Alpes accèdent en Promotion Honneur.
- **En Troisième Série** : Seul le champion des Alpes montera en Poule de 1^{er}-2^{ème} Série.

Désignation de représentants fédéraux : Les frais engagés seront à la charge du demandeur (comité ou club). Les désignations paraîtront dans le B.O

Matches reportés : Le Comité des Alpes se réserve le droit de vérifier les demandes de reports de rencontres et l'impraticabilité des terrains, et, éventuellement, d'inverser les rencontres

Ordre des oppositions ½ Finales : lorsque 4 clubs sont qualifiés pour des ½ Finales, les matches se dérouleront de la façon suivante :

Aller : 4 contre 1 et 3 contre 2 – **Retour** : 1 contre 4 et 2 contre 3

RAPPEL : Pour toutes les Séries (Honneur à 4° Série) : Les équipes qui ne pourront répondre aux critères correspondant à leur catégorie ne seront pas présentées aux phases finales du Championnat de France, ni à celles du Comité des Alpes

Litige – Droit d'appel : Tout litige concernant l'application de ce règlement sera débattu, selon le motif et l'urgence, soit en commission des Règlements, ou en commission d'appel, ou éventuellement en bureau directeur

Par ailleurs, le comité directeur des Alpes est souverain pour prendre toute décision qu'il jugera conforme à l'intérêt général du rugby, sur toute question sportive soumise à son examen et qui ne se trouverait pas expressément résolue dans les présents règlements

HONNEUR :

10 clubs issus des Alpes dans CH.I.R. (3 poules) – 18 journées de championnat - phase préliminaire – 2 qualifiés pour le Championnat de France.

Obligations :

- Une équipe « réserve » à XII sans forfait général (+ de 3 forfaits simples)
- Une équipe « -18 ans » ou 1 équipe « -16 ans » pouvant être en rassemblement à condition d'être club bénéficiaire avec un effectif minimal de 10 licenciés pour chacune des équipes
- Une école de rugby y compris « moins de 14 ans » (22 licenciés minimum avec une activité effective)
- Un L.C.A. en règle pour chaque équipe en compétition
- Un arbitre en règle (se reporter à la charte d'arbitrage).
- Ratification de la « Charte de bonne conduite »

Compétition :

- A l'issue de la phase préliminaire, un classement Alpes (de 1 à 10) sera effectué d'après les points terrain acquis, *sans tenir compte de la place obtenue dans leur poule respective*
- Les 4 premiers disputeront des ½ finales Aller et Retour, suivies d'une finale des vainqueurs. Le Champion des Alpes accède à la 3^{ème} Division Fédérale et joue les 1/32^{ème} de Finale du Championnat de France Honneur. L'autre Finaliste participe également aux 1/32^{ème} de Finale du Championnat de France Honneur.
- *Après avis des clubs, (sondage diffusé à l'issue de la réunion des clubs), la majorité des avis s'est exprimée sur le choix N°4, à savoir le statut quo.*

RESERVES HONNEUR :

Même calendrier que les équipes premières

Compétition :

- A l'issue de la phase préliminaire, les clubs seront classés de 1 à 10 d'après les points terrain acquis, sans tenir compte de la place obtenue dans leur poule respective.
- Les 2 premiers joueront les 1/2 finales contre les vainqueurs des barrages opposant les 3^e, 4^e, 5^e et 6 (1 contre vainqueur 4 c/5 et 2 contre vainqueur 3 c/6)
- Les vainqueurs des 1/2 finales joueront la finale de « réserves » lors de la journée des boucliers
- Le vainqueur est qualifié pour le Championnat de France

PROMOTION D'HONNEUR :

10 clubs – 18 journées de championnat - 2 clubs qualifiés en championnat de France

Obligations :

- Une équipe « réserve » à XII sans forfait général (+ de 3 forfaits simples)
- Une équipe « jeunes », à condition d'être club bénéficiaire pouvant être en rassemblement en compétitions Belascaïn, juniors ou cadets ou féminines ou minimes (hors effectif « école de rugby »), quelle que soit la forme de jeu .
- Une école de rugby y compris « moins de 14 ans » (15 licenciés minimum avec activité effective)
- Un L.C.A en règle pour chaque équipe en compétition
- Un arbitre en règle (se reporter à la charte d'arbitrage) :
- Ratification de la « Charte de bonne conduite »

Compétition :

- A l'issue de la phase préliminaire, les 4 premiers disputeront des 1/2 finales Aller et Retour, les vainqueurs participeront à la Journée des Boucliers, ainsi qu'aux 1/32^{ème} de Finale du Championnat de France et accéderont en Honneur.

1^{ère} & 2^{ème} SERIES :

10 clubs – 18 journées de championnat

- En 1[°] série : 2 clubs qualifiés en championnat de France + 1 barragiste
- En 2[°] série : 2 clubs qualifiés en championnat de France

Obligations :

- Une équipe « réserve » à XII sans forfait général (+ de 3 forfaits simples)
- Une école de rugby y compris « moins de 14 ans » (15 licenciés minimum avec une activité effective)
- Un L.C.A. en règle pour chaque équipe en compétition
- Un arbitre en règle (se reporter à la charte d'arbitrage)
- Ratification de la « Charte de bonne conduite »

A l'issue de la phase préliminaire :

- . le 1^{er} est qualifié pour la finale des Alpes 1[°] Série et pour le championnat de France 1[°] Série
- . les n[°] 2 et 3 font des ½ finales Aller et Retour, le vainqueur joue la finale des Alpes 1[°] Série, est qualifié pour le championnat de France 1[°] Série, le vaincu participera à un barrage contre DA N[°]2 qualificatif pour le championnat de France 1[°] Série.
- Les 2 Finalistes des Alpes 01^{er} Série montent en Promotion Honneur.
- . le 4[°] est qualifié pour la finale des Alpes 2^{ème} Série et pour le championnat de France 2^{ème} Série.
- . les 5[°] et 6[°] font des ½ finales Aller et Retour, le vainqueur joue la finale des Alpes de 2[°] série et le championnat de France 2[°] série

3[°] & 4[°] SERIES :

13 clubs répartis en 2 Poules :

- 1 poule de 7 (14 journées avec 1 exempt)
- 1 poule de 6 (10 journées)

Puis phase qualificative :

- pour la 3[°] série (les 4 premiers de la poule 1 et les 3 premiers de la poule 2) – 8 journées
- pour la 4[°] série (les 3 derniers des poules 1 et 2) – 6 journées

En 3^{ème} Série : 1 club qualifié en championnat de France + 1 barragiste

En 4^{ème} Série : 1 club qualifié en championnat de France

Obligations :

- Une école de rugby y compris « moins de 14 ans » (15 licenciés minimum avec une activité effective)
- Un L.C.A. en règle pour chaque équipe en compétition
- Un arbitre en règle (se reporter à la charte d'arbitrage) :
- Ratification de la « Charte de bonne conduite »

Compétition :

- **A l'issue de la phase préliminaire :**

Les 4 premiers de la Poule 1 et les 3 premiers de la Poule 2 constituent la poule de 3^{ème} Série (2^{ème} Phase) ; les 3 derniers de la Poule 1 et de la Poule 2 forment la poule de 4^{ème} Série (2^{ème} Phase)

les clubs s'étant déjà rencontrés lors de la phase préliminaire verront leurs résultats reportés pour cette 2nd phase (points terrains et Goal average)

3ème Série :

A l'issue de la 2^{ème} phase

Les clubs classés 1^{er} et 2^o sont qualifiés pour la finale 3^o série. Le champion des Alpes 3^o série joue le championnat de France 3^o série, l'autre finaliste joue un barrage contre LY n°2 qualificatif pour le Championnat de France de 3^{ème} Série. Le Champion des Alpes 3ème Série monte en 2ème Série

4ème Série

A l'issue de la 2^{ème} phase,

- le 1^{er} et le 2^o sont qualifiés pour la finale des Alpes 4^{ème} Série

Le champion des Alpes 4^o série joue le championnat de France 4^o série

5° SERIE :

Equipes « réserves » des poules de promotion d'honneur, et 1^o - 2^o série :

Compétition :

A l'issue du Championnat,

- les 4 premiers de la catégorie « réserve » Promotion d'Honneur et « 1^o2^o série » sont qualifiés pour les phases finales et disputeront des 1/4 de finale selon la formule suivante :

- **Match n° 1 : 1^{er} de R.PH c/ 4^e de R. 1^o2^oS**
- **Match n° 2 : 2^{ème} de R.PH c/ 3^o de R. 1^o2^oS**
- **Match n° 3 : 3^{ème} de R.PH c/ 2^{ème} de R. 1^{er} 2^oS**
- **Match n° 4 : 4^{ème} de R.PH c/ 1^{er} de R. 1^{er} 2^oS**

Les 1/2 finales se joueront de la façon suivante :

- **Vainqueur de M1 c/ Vainqueur de M4**
- **Vainqueur de M2 c/ Vainqueur de M3**

Les vainqueurs des 1/2 finales joueront la finale 5ème Série qui se jouera dans le cadre de la journée des Boucliers.